

LES CHEFS D ETAT ALGERIENS DEPUIS L INDEPENDANCE

Gouvernement provisoire de la République algérienne (1958-1962)

Ferhat Abbas 1896 1985

Nommé président du [gouvernement provisoire de la République du 19 septembre 1958 au 9 août 1961](#) à sa création¹, il initie les négociations avec la [France](#) en vue du [cessez-le-feu](#)². Il appartient au FLN.

Benyoucef Benkhedda 1920 - 2003

Désigné président du gouvernement provisoire de la République algérienne du 27 août 1961 au 3 juillet 1962 ; il achève les négociations avec la France commencées par le gouvernement Ferhat Abbas et proclame le cessez-le-feu, la veille du 19 mars 1962. Il appartient au FLN.

État algérien (1962)

Ferhat Abbas 1899 – 2003

Premier chef d'État de la République algérienne démocratique et populaire après son élection à la tête de l'Assemblée constituante⁸, il est forcé à la démission et mis en résidence surveillée à Adrar par Ahmed Ben Bella^{9,10}

Ahmed Ben Bella 1916 - 2012

Président du Front de libération nationale, Dirige l'Algérie du 15 septembre 1963 au 19 juin 1965.

Renversé lors du coup d'État du 19 juin 1965, il est mis en résidence surveillée jusqu'en 1980¹¹.

Houari Boumediene 1932 – 1978

Premier ministre ;
Secrétaire général du mouvement des non-alignés ; Ministre de la Défense ; Président du Front de libération nationale ; Président de l'Organisation de l'Union Africaine¹².

Militaire putschiste, il donne plus de pouvoir aux technocrates, et mène une politique de planification de l'économie et la bureaucratie de l'État, il nationalise les hydrocarbures en 1971³ et réconcilie l'Iran du Chah et l'Irak de Saddam Hussein¹³. Unique candidat en lice, il est élu président en décembre 1976¹, il décède en cours de mandat, en 1978¹⁴

Rabah Bitat 1925 - 2000

Président de l'Assemblée populaire nationale

À la mort d'Houari Boumediene le 27 décembre 1978, il assure l'intérim de la présidence de la République algérienne démocratique et populaire durant les 45 jours prévus par la constitution pour organiser l'élection présidentielle¹⁵, du 27 décembre 1978 au 9 février 1979.

Chadli Bendjedid 1929 - 2012

Ministre de la Défense ; Président du Front de libération nationale.

Élu troisième président de la République algérienne démocratique et populaire le 9 février 1979, avec 99,40% de voix, il est réélu le 7 février 1984 avec 99,42% de voix¹⁴. Il procède à l'élargissement d'Ahmed Ben Bella¹⁶. À la suite des événements du 5 octobre 1988, il annonce l'instauration du pluralisme politique. Il fait adopter en 1989 une nouvelle constitution. Réélu le 22 décembre 1988 avec 81,47% de voix¹⁷, Chadli Bendjedid démissionne le 11 janvier 1992 sous la pression de l'armée¹⁸

Du 11 au 16 janvier vacance du pouvoir : dirigé par Ghazali II du 21 janvier au 2 juillet 1992

Ali Kafi 1928 - 2013

Il succède à Mohamed Boudiaf comme président du HCE²⁴. En 1994, le Haut Comité d'État est dissous²⁵

Il assure la présidence de l'Algérie du 2 juillet 1992 au 30 janvier 1994.

Liamine Zéroual 1941 -

Ministre de la Défense ; Secrétaire général du Rassemblement national démocratique Il est désigné chef de l'État par le Haut Conseil de Sécurité pour une durée de 3 ans.

Élu quatrième président de la République algérienne démocratique et populaire, le 16 novembre 1995 avec 61,3 % des voix. Il rompt le dialogue avec les islamistes et mène une politique d'« éradication des groupes terroristes »²⁶. Il fait adopter une révision de la constitution en novembre 1996²⁶. Le 21 février 1997, il crée un nouveau parti politique : le Rassemblement national démocratique²⁶. En septembre 1998, il se retire de la présidence et annonce la tenue d'élections présidentielles anticipées pour février 1999²⁶

Abdelaziz Bouteflika 1937 -

Ministre de la Défense ; Président de l'Union africaine¹²

Élu cinquième président de la République algérienne démocratique et populaire le 27 avril 1999, avec 73,8% de voix¹. Sous sa présidence, le tamazight accède au statut de langue nationale.

Élu cinquième président de la République algérienne démocratique et populaire le 27 avril 1999, avec 73,8% de voix¹. Sous sa présidence, le tamazight accède au statut de langue nationale. La réconciliation nationale qu'il initie est adoptée en 2005¹. À la suite des contestations en 2011, l'état d'urgence est levé²⁷. Ouverture de l'audiovisuel²⁸ le tamazight accède au statut de langue nationale. La réconciliation nationale qu'il initie est adoptée en 2005¹. À la suite des contestations en 2011, l'état d'urgence est levé²⁷. Ouverture de l'audiovisuel²⁸.

Frise chronologique

